

Sommaire

Sommaire	Pages réponses
Avant-propos.....	5
Délibéré.....	11
Introduction.....	23
Première partie Les finances publiques.....	25
1 – La situation d’ensemble des finances publiques (à fin janvier 2013).....	59
2 – La situation et les perspectives financières des départements.....	105
Deuxième partie Les politiques publiques.....	117
Chapitre I – Santé et cohésion sociale.....	119
1 – La lutte contre la maladie d’Alzheimer : une politique de santé publique à consolider.....	145
2 – Les restructurations hospitalières : trois illustrations des difficultés rencontrées.....	163
3 – Le médecin traitant et le parcours de soins coordonnés : une réforme inaboutie.....	215
4 – Le RSA « activité » : une prestation peu sollicitée, un impact restreint.....	251
Chapitre II – Recherche et enseignement supérieur.....	259
1 – L’Inserm et les sciences du vivant : de nouveaux enjeux dans un secteur stratégique.....	293
2 – Les écoles supérieures de commerce et de gestion (ESCG) : un développement à réguler.....	335

Chapitre III – Transports et aménagement du territoire.....	381	
1 – Le syndicat mixte des transports de l’agglomération toulousaine : une nécessaire adaptation à la croissance du réseau.....	383	403
2 – Le tramway d’Artois-Gohelle (Pas-de-Calais) : un projet insuffisamment réfléchi.....	421	435
3 – La participation des collectivités territoriales au financement de la ligne à grande vitesse Est (LGV Est) : des contreparties coûteuses, une gare de trop.....	473	491
4 – Les ports de pêche en Bretagne : un pilotage régional à Renforcer.....	531	555
Chapitre IV – Deux plans d’aide sectoriels.....	583	
1 – Le soutien de l’État aux débitants de tabac : des aides injustifiées.....	583	607
2 – Le plan d’aide à la presse écrite 2009-2011 : une occasion de réforme manquée.....	621	653

Avant-propos

Rendu public pour la première fois en 1832, le rapport annuel de la Cour des comptes s'adresse à la fois aux pouvoirs publics et à l'ensemble des citoyens, pour les informer sur le bon emploi des fonds publics, dont il revient à la Cour de s'assurer.

S'il n'est plus la seule publication de la Cour, comme il l'a été pendant plus d'un siècle, le rapport public annuel reste emblématique de l'expression publique de la Cour. Alors même qu'une grande part des observations et recommandations de la Cour, et l'intégralité de celles des chambres régionales et territoriales des comptes, sont aujourd'hui publiées (site Internet www.ccomptes.fr), il suscite toujours un grand intérêt et répond au souci constant de la Cour de remplir au mieux **sa mission, constitutionnelle depuis 2008, d'information des citoyens**, à l'égal de l'assistance qu'elle doit à la fois au Parlement et au gouvernement (article 47-2) dans le contrôle de l'exécution des budgets ou l'évaluation des politiques publiques.

Les messages mis en exergue dans le rapport s'appuient sur un éventail varié d'exemples concrets et parlants, de défaillances mais aussi de progrès et de réussites. La sélection opérée reflète à la fois les priorités de contrôle retenues par la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes pour 2012 et les principaux constats qu'elles en ont tirés.

Conformément aux dispositions législatives qui le régissent, le rapport comprend deux volets principaux, qui font chacun l'objet d'un tome distinct :

- **le tome I est consacré aux observations** et recommandations tirées des contrôles, enquêtes et évaluations réalisés en 2012 (article L. 143-6 du code des juridictions financières) ;

- **le tome II est consacré aux suites** données, par les responsables publics concernés, aux observations et recommandations formulées les années précédentes (article L. 143-10-1 du code des juridictions financières).

Le **tome III** fournit des **données synthétiques sur l'activité** de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes au cours de l'année 2012 (article L. 143-8 du code des juridictions financières).

Enfin, est annexé à cet ensemble **le rapport annuel de la cour de discipline budgétaire et financière** (article L. 316-1 du code des juridictions financières).

Pour la commodité de la lecture, l'édition 2013 innove **en scindant le tome I en deux volumes** : le volume I-1 traite des *finances publiques* et des *politiques publiques*, le volume I-2 de la *gestion publique*.

Le tome II bénéficie d'une nouvelle présentation. Elle manifeste l'attention renforcée que la Cour porte au **suivi des effets** de ses observations et recommandations antérieures. Introduit en 2011, leur classement en trois catégories, selon le degré de mise en œuvre constaté, est désormais matérialisé par un jeu de **trois couleurs** : **verte** (*La Cour constate des progrès*), **orange** (*La Cour insiste*), **rouge** (*La Cour alerte*).

Dans l'élaboration de son rapport 2013, la Cour s'est, bien évidemment, aussi préoccupée des contraintes imposées par la situation actuelle des finances publiques. Elle s'est ainsi tout particulièrement efforcée de montrer les **marges**, à la fois considérables et accessibles, **d'économie, d'efficience et d'efficacité** que l'État, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale peuvent exploiter pour réduire les déficits publics, tout en maintenant, voire en améliorant, les services rendus à la population.

Par ailleurs, la place donnée, dans le rapport, aux travaux des **chambres régionales et territoriales des comptes** a été sensiblement élargie. Sur les vingt-sept sujets traités dans le tome I, onze sont issus des travaux des chambres régionales et territoriales des comptes ou de travaux menés conjointement par celles-ci et la Cour, soit plus de 40 %. Pour le tome II, la proportion est d'un quart.

Ce faisant, avant que ne paraisse, au second semestre 2013, le premier rapport public annuel de la Cour sur les finances publiques locales, le présent rapport s'attache à mieux couvrir **le secteur public local** et à en traiter sous des angles plus variés, avec notamment une analyse de la situation financière des départements et des éclairages apportés sur plusieurs politiques publiques locales.

Les autres acteurs publics, en dehors de l'État, sont aussi largement évoqués, qu'il s'agisse des **administrations sociales**, des **opérateurs de l'État** ou des **entreprises publiques**.

Les rapports publics de la Cour des comptes**- élaboration et publication -**

La Cour publie, chaque année, un rapport public annuel et des rapports publics thématiques.

Le présent rapport est le rapport public annuel de l'année 2013.

Parmi les missions assignées à la Cour, la Constitution (article 47-2) prévoit que « par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens ».

Si la Cour publie de nombreux autres rapports, notamment ceux prévus par les lois organiques relatives aux lois de finances (LOLF) et aux lois de financement de la sécurité sociale (LOLFSS), et si toutes ses observations et ses recommandations ont aujourd'hui vocation à être rendues publiques, sous réserve du respect des secrets protégés par la loi (article L. 143-1 nouveau, introduit, en décembre 2011, dans le code des juridictions financières), les rapports publics n'en demeurent pas moins un vecteur de communication privilégié pour faire connaître les travaux de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes, ainsi que les enseignements à en tirer.

A côté des rapports publics thématiques (quatorze en 2012), le rapport public annuel occupe une place particulière : fondé sur les résultats des travaux conduits l'année précédente, il offre, d'une part, une sélection variée d'observations significatives des enjeux actuels de l'action publique, et, d'autre part, un aperçu des suites que les administrations, les collectivités et les autres organismes publics ont données aux observations et recommandations formulées les années précédentes.

Les rapports publics de la Cour s'appuient sur les contrôles, enquêtes et évaluations conduits par la Cour des comptes ou les chambres régionales et territoriales des comptes et, pour certains, conjointement entre la Cour et les chambres régionales et territoriales ou entre les chambres. En tant que de besoin, il est fait appel au concours d'experts extérieurs, et des consultations et des auditions sont organisées pour bénéficier d'éclairages larges et variés.

Au sein de la Cour, ces travaux et leurs suites, notamment la préparation des projets de texte destinés à un rapport public, sont réalisés par l'une des sept chambres que comprend la Cour ou par une formation associant plusieurs chambres.

Trois principes fondamentaux gouvernent l'organisation et l'activité de la Cour des comptes, ainsi que des chambres régionales et territoriales des comptes, et donc aussi bien l'exécution de leurs contrôles, enquêtes et évaluations que l'élaboration des rapports publics : l'indépendance, la contradiction et la collégialité.

L'indépendance institutionnelle des juridictions financières et statutaire de leurs membres garantit que les travaux effectués et les conclusions tirées le sont en toute liberté d'appréciation.

La contradiction implique que toutes les constatations et appréciations, de même que toutes les observations et recommandations formulées ensuite, sont systématiquement soumises aux responsables des administrations ou organismes concernés ; elles ne peuvent être rendues définitives qu'après prise en compte des réponses reçues et, s'il y a lieu, après audition des responsables concernés.

La publication d'un rapport public est nécessairement précédée par la communication du projet de texte que la Cour se propose de publier aux ministres et aux responsables des organismes concernés, ainsi qu'aux autres personnes morales ou physiques directement intéressées. Dans le rapport publié, leurs réponses accompagnent toujours le texte de la Cour.

La collégialité intervient pour conclure les principales étapes de la réalisation des travaux et de la publication. Tout contrôle, enquête ou évaluation est confié à un ou plusieurs rapporteurs. Leur rapport d'instruction, comme leurs projets ultérieurs d'observations et de recommandations, provisoires et définitives, sont examinés et délibérés de façon collégiale, par une chambre ou une autre formation comprenant au moins trois magistrats, dont l'un assure le rôle de contre-rapporteur, chargé notamment de veiller à la qualité des contrôles. Il en va de même pour les projets de rapport public.

Le contenu des projets de rapport public est défini, et leur élaboration est suivie, par le comité du rapport public et des programmes, constitué du Premier président, du procureur général et des présidents de chambre de la Cour, dont l'un exerce la fonction de rapporteur général.

Enfin, les projets de rapport public sont soumis, pour adoption, à la chambre du conseil où siègent, sous la présidence du Premier président et en présence du procureur général, les présidents de chambre de la Cour, les conseillers maîtres et les conseillers maîtres en service extraordinaire.

Ne prennent pas part aux délibérations des formations collégiales, quelles qu'elles soient, les magistrats tenus de s'abstenir en raison des fonctions qu'ils exercent ou ont exercées, ou pour tout autre motif déontologique.

*

Les rapports publics de la Cour des comptes sont accessibles en ligne sur le site Internet de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes : www.ccomptes.fr. Ils sont diffusés par *La documentation Française*.

Délibéré

La Cour des comptes, délibérant en chambre du conseil, réunie en formation plénière, a adopté le présent rapport public annuel 2013.

Le rapport a été arrêté au vu du projet communiqué au préalable aux administrations, collectivités et organismes concernés et des réponses qu'ils ont adressées en retour à la Cour.

Les réponses sont publiées à la suite du rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

Ont participé au délibéré, sous les réserves mentionnées ci-après :
M. Didier Migaud, Premier président, MM. Descheemaeker, Bayle, Bertrand, Mme Froment-Meurice, MM. Durrleman, Lévy, Lefas, Briet, présidents de chambre, MM. Pichon, Picq, Babusiaux, Hespel, présidents de chambre maintenus en activité, MM. de Mourgues, Richard, Devaux, Gillette, Duret, Ganser, Monier, Troesch, Beaud de Brive, Thérond, Mmes Bellon, Levy-Rosenwald, MM. Duchadeuil, Paul, Lebuy, Mme Pappalardo, MM. Brun-Buisson, Alventosa, Lafaure, Frangialli, Banquey, Mmes Morell, Fradin, MM. Gautier (Louis), Braunstein, Mmes Saliou (Françoise), Lamarque, M. Phéline, Mmes Ratte, Ulmann, MM. Barbé, Bertucci, Gautier (Jean), Vermeulen, Rasera, Mme Seyvet, MM. Bonin, Vachia, Vivet, Mme Moati, MM. Diricq, Charpy, Davy de Virville, Sabbe, Petel, Maistre, Mme Malegat-Mély, MM. Martin (Christian), Ténier, Lair, Hayez, Mmes Trupin, Froment-Vedrine, MM. Frentz, Doyelle, Mme Dos Reis, MM. de Gaulle, Guibert, Mme Saliou (Monique), MM. Prat, Guédon, Bourlanges, Le Méné, Baccou, Vialla, Sépulchre, Arnauld d'Andilly, Antoine, Mousson, Mmes Malgorn, Bouygard, Vergnet, MM. Feller, Chouvet, Mme Démier, MM. Clément, Boudy, Le Mer, Migus, Rousselot, Mme Esparre, MM. Geoffroy, Glimet, Mme Latare, MM. Mourier des Gayets, de la Guéronnière, Brunner, Mme Pittet, MM. Senhaji, d'Aubert, Mme Fontaine, MM. Colcombet, Ecalle, Mme Perin, MM. Ortiz, Cotis, conseillers maîtres, MM. Schott, Cazenave, Klinger, Dubois, Gros, Carpentier, Blairon, Leclercq, Schmitt, Jouanneau, Sarrazin, conseillers maîtres en service extraordinaire.

Ont été entendus :

- en son rapport, M. Bertrand, rapporteur général, assisté, selon les textes examinés, de MM. Hespel, Gillette, Paul, Mme Pappalardo, Banquey, Mme Morell, MM. Gaultier (Louis), Braunstein, Bertucci, Rasera, Vachia, Davy de Virville, Petel, Ténier, Le Méné, Baccou, Sépulchre, Mousson, Mme Vergnet,

MM. Le Mer, Mourier des Gayets, Brunner, Mme Pittet, MM. Ecalte, Ortis, conseillers maîtres, M. Leclercq, conseiller maître en service extraordinaire, MM. Samaran, Thévenon, Mmes Mondoloni, Toraille, MM. Monti, Advielle, Diringier, Montarnal, Bichot, Lion, MM. Couzian-Marchand, Péhau, Mme Bouyer, MM. Herbin, Imbert, conseillers référendaires, MM. Picard, Rolland, auditeurs, M. Wathelet, Mme Girard, présidents de section, Mme Falga, MM. Raquin, Roche, Baumann, premiers conseillers, Mme Pradeilles, conseillère, Mmes Angelier, Baillion, Buresi, Fau, Péroz, Prévost-Mouttalib, MM. Dedryver, Fabre, Machac, Malcor, rapporteurs extérieurs ;

- en ses conclusions, M. Johanet, Procureur général, accompagné de Mme Cordier, premier avocat général.

Les membres de la chambre du conseil dont les noms suivent n'ont pas pris part aux délibérations sur les textes suivants :

Tome I « Les observations » :

Volume 1-1 – Les finances publiques –

Les politiques publiques

- M. Feller, conseiller maître, sur « La situation d'ensemble des finances publiques (à fin janvier 2013) » ;
- M. Feller, conseiller maître, sur « La situation et les perspectives financières des départements » ;
- M. Bertrand, rapporteur général, sur « Les restructurations hospitalières : trois illustrations des difficultés rencontrées », remplacé en tant que rapporteur du texte devant la chambre du conseil par M. Brunner ;
- M. Bertrand, rapporteur général, sur « La participation des collectivités territoriales au financement de la ligne à grande vitesse Est (LGV Est) : des contreparties coûteuses, une gare de trop », remplacé en tant que rapporteur du texte examiné devant la chambre du conseil par M. Le Mer ;
- M. Klinger, conseiller maître en service extraordinaire, sur « Les ports de pêche en Bretagne : un pilotage régional à renforcer » ;

- M. Feller, conseiller maître, sur « Le soutien de l'Etat aux débiteurs de tabac : des aides injustifiées » ;
- MM. Maistre et Antoine, conseillers maîtres, sur « Le plan d'aide à la presse écrite 2009-2011 : une occasion de réforme manquée » ;

Volume 1-2 – La gestion publique

- M. Blairon, conseiller maître, sur « Les achats de maintenance du ministère : un fort potentiel d'économie » ;
- M. Jouanneau, conseiller maître en service extraordinaire, sur « La délivrance aux étrangers des visas et des titres de séjour : une modernisation à accélérer, des simplifications à poursuivre » ;
- M. Senhaji, conseiller maître, sur « Les concessions de distribution d'électricité : une organisation à simplifier, des investissements à financer » ;
- M. Schott, conseiller maître en service extraordinaire, sur « Le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel : un projet mal conduit » ;
- M. Duchadeuil, Mmes Fradin, Vergnet, M. Geoffroy, conseillers maîtres, sur « L'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) : une transformation mal préparée, une gestion défaillante » ;
- Mmes Pappalardo, Moati, conseillères maîtres, sur « Les dépenses de communication de la SNCF : des opérations dispendieuses, des marchés irréguliers » ;
- M. Duchadeuil, Mmes Fradin, Vergnet, M. Geoffroy, conseillers maîtres, sur « De la SONACOTRA à Adoma : des dérives corrigées tardivement » ;
- Mme Saliou (Françoise), MM. Feller, Boudy, conseillers maîtres, sur « La Monnaie de Paris : une mutation bien engagée, des défis à relever » ;

- M. Durrleman, président de chambre, M. Clément, conseiller maître, sur « La Fondation du patrimoine : un modèle singulier » ;

Tome II « Les suites » :

Partie II – La Cour insiste

- M. Vachia, Feller, conseillers maîtres, sur « Le plan de soutien aux banques : un bilan financier encore provisoire, un encadrement des rémunérations à compléter » ;
- M. Feller, conseiller maître, sur « La lutte contre le surendettement des particuliers : des progrès encore trop limités » ;
- MM. Gautier (Jean), Clément, Boudy, conseillers maîtres, sur « Le Centre des monuments nationaux : un redressement tardif » ;
- M. Bertrand, rapporteur général, sur « Les téléservices publics de santé : un pilotage toujours insuffisant », remplacé en tant que rapporteur du texte examiné devant la chambre du conseil par M. Braunstein ;

Partie III – La Cour alerte

- MM. Maistre, Antoine, conseillers maîtres, et Jouanneau, conseiller maître en service extraordinaire, sur « L’audiovisuel extérieur de la France : une réforme chaotique et coûteuse ».

M. Terrien, secrétaire général, assurait le secrétariat de la chambre du conseil.

Fait à la Cour, le 29 janvier 2013.

Les quarante-cinq projets d'insertion rassemblés dans le présent rapport ont été préparés par les formations suivantes :

- **les sept chambres de la Cour des comptes**, présidées par MM. Descheemaeker, Bayle, Mme Froment-Meurice, MM. Durreleman, Levy, Lefas et Briet, présidents de chambre ;
- **une formation interchambres de la Cour** présidée par M. Briet, président de chambre ;
- **les sept chambres régionales des comptes de :**
 - *Basse-Normandie, Haute-Normandie*, présidée par M. Advielle, président de chambre régionale ;
 - *Bretagne*, présidée par M. Rasera, président de chambre régionale ;
 - *Guadeloupe*, présidée par M. Diringer, président de chambre régionale ;
 - *Ile-de-France*, présidée par M. Bertucci, président de chambre régionale ;
 - *Languedoc-Roussillon*, présidée par M. Brunner, président de chambre régionale ;
 - *Midi-Pyrénées*, présidée par M. Mottes, président de chambre régionale ;
 - *Nord-Pas-de-Calais, Picardie*, présidée par M. Mourier des Gayets, président de chambre régionale ;
- **la chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie**, présidée par M. Monti, président de chambre régionale ;
- **cinq formations interjuridictions communes à la Cour et aux chambres régionales des comptes**, présidées par MM. Descheemaeker, Levy et Hespel, présidents de chambre, et M. Vachia, conseiller maître ;
- **une formation interjuridictions commune aux chambres régionales des comptes**, présidée par M. Banquey, président de chambre régionale.

Ont également contribué aux travaux sur lesquels le rapport est fondé **les huit chambres régionales des comptes de :**

- *Alsace*, présidée par M. Rosenau, président de chambre régionale ;
- *Aquitaine, Poitou-Charentes*, présidée par M. Banquey, président de chambre régionale ;

- *Auvergne, Rhône-Alpes*, présidée par Mme de Kersauson, présidente de chambre régionale ;
- *Bourgogne, Franche-Comté*, présidée par M. Schmidt, président de chambre régionale ;
- *Centre, Limousin*, présidée par M. Rocca, président de chambre régionale ;
- *Champagne-Ardenne, Lorraine*, présidée par M. Roguez, président de chambre régionale ;
- *Pays de la Loire*, présidée par M. Vallernaud, président de chambre régionale ;
- *Provence-Alpes-Côte d’Azur*, présidée par Mme Lamarque, présidente de chambre régionale.

Avant d’être soumis à la chambre du conseil, le projet de rapport a été examiné et approuvé par **le comité du rapport public et des programmes**, composé de MM. Migaud, Premier président, Descheemaeker, Bayle, Bertrand, rapporteur général du comité, Mme Froment-Meurice, MM. Durrleman, Levy, Lefas et Briet, présidents de chambre, et M. Johanet, Procureur général, entendu en ses avis.

Les magistrats¹, rapporteurs extérieurs² et experts³ de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes dont les noms suivent ont participé aux travaux⁴ sur lesquels le présent rapport est fondé :

TOME I : LES OBSERVATIONS

VOLUME I-1

Première Partie : Les finances publiques

- en qualité de rapporteurs :

MM. Advielle, président de chambre régionale des comptes, Barbaste, premier conseiller de chambre régionale des comptes, Ecalte, conseiller maître, Lion, conseiller référendaire, et Vachia, conseiller maître ;

¹ Les **magistrats de la Cour des comptes** comprennent les *auditeurs*, les *conseillers référendaires*, les *conseillers maîtres* et les *présidents de chambre*. Les *conseillers maîtres en service extraordinaire* rejoignent la Cour pour cinq ans afin d'y exercer les fonctions de conseiller maître.

Les **magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes** comprennent les *conseillers de chambre régionale*, les *premiers conseillers de chambre régionale*, les *présidents de section de chambre régionale* et les *présidents de chambre régionale*.

² Détachés temporairement à la Cour des comptes pour y exercer les fonctions de rapporteur, les **rapporteurs extérieurs** (dénomination fixée par le code des juridictions financières) sont soit des magistrats de l'ordre judiciaire, soit des fonctionnaires des fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière, soit des fonctionnaires des assemblées parlementaires, soit des agents de direction ou des agents comptables des organismes de sécurité sociale.

Dans les chambres régionales, les fonctions de rapporteur peuvent aussi être exercées par des fonctionnaires des trois fonctions publiques ou assemblées parlementaires. Ils sont alors détachés dans le corps des magistrats des chambres régionales.

³ La Cour des comptes recourt, pour certains travaux nécessitant une technicité particulière, à des **experts** nommés par son Premier président. C'est le cas notamment pour les travaux de certification comptable.

⁴ La participation aux travaux s'est effectuée en tant que **rapporteur** ou **contre-rapporteur**.

Les rapporteurs ont contribué de deux façons au présent rapport : d'une part, en effectuant les contrôles, les enquêtes et les évaluations sur lesquels la Cour a fondé ses observations et recommandations ; d'autre part, en élaborant les insertions au présent rapport, qui synthétisent les résultats de ces travaux.

- en qualité de contre-rapporteur :

MM. Bertucci, président de chambre régionale des comptes et Monier, conseiller maître.

Deuxième Partie : Les politiques publiques

- en qualité de rapporteurs :

M. Adment, premier conseiller de chambre régionale des comptes, M. Archirel, conseiller de chambre régionale des comptes, Mmes Arnal-Capdevielle et Avezard, premières conseillères de chambre régionale des comptes, Mme Bosredon, présidente de section de chambre régionale des comptes, Mme Bourvic, première conseillère de chambre régionale des comptes, Mme Bouyer, conseillère référendaire, Mme Butel, rapporteure extérieure, M. Buzet, premier conseiller de chambre régionale des comptes, M. Clément, conseiller maître, Mme Debar, première conseillère de chambre régionale des comptes, M. Duboscq, conseiller référendaire, Mme Falga, première conseillère de chambre régionale des comptes, Mme Fau, rapporteure extérieure, M. Finkelstein, premier conseiller de chambre régionale des comptes, Mme Girard, présidente de section de chambre régionale des comptes, M. Grouillet, premier conseiller de chambre régionale des comptes, MM. Jaillot et Lapierre, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Le Mer, conseiller maître, M. Leclercq (Benoît), conseiller maître en service extraordinaire, M. Malcor, rapporteur extérieur, M. Montarnal, conseiller référendaire, M. Mousson, conseiller maître, M. Pebayle, premier conseiller de chambre régionale des comptes, Mme Prevost-Mouttalib, rapporteure extérieure, MM. Richard, Rieuf et Roche, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Rousselle, premier conseiller de chambre régionale des comptes, Mme Rozie, MM. Serre et Sinnassamy, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Soisson, président de section de chambre régionale des comptes, Mme Talpain, première conseillère de chambre régionale des comptes, M. Thevenon et Mme Toraille, conseillers référendaires, Mme Vaccaro-Planchet, première conseillère de chambre régionale des comptes ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

MM. Andréani, Braunstein, Clément, Davy de Virville, Duret, Le Mer, Mousson, Mme Marianne Lévy-Rosenwald et M. Tournier, conseillers maîtres.

VOLUME I-2

La gestion publique

- en qualité de rapporteurs :

M. Albrand, premier conseiller de chambre régionale des comptes, Mme Angelier, rapporteure extérieure, Mme Arnal-Capdevielle et MM. Balcon, Baumann, Bellocq, et Besse, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Bizeul, président de section de chambre régionale des comptes, M. Bournoville, Mme Bourvic et M. Bretin, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, Mme Buresi, rapporteure extérieure, MM. Buzet, Cabon, Chanliau, Cocula et Mme Convert, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Couzian-Marchand, conseiller référendaire, M. Dedryver, rapporteur extérieur, M. Doucet et Mme Drappier, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Duguépéroux, président de section de chambre régionale des comptes, Mme Falga et M. Ferru, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Fourrier, conseiller référendaire, MM. Gautier (Louis) et Geoffroy, conseillers maîtres, Mme Germe-Tellez, première conseillère de chambre régionale des comptes, Mmes Guillot et Guyenot, présidentes de section de chambre régionale, M. Heintz, premier conseiller de chambre régionale des comptes, MM. Herbin et Imbert, conseillers référendaires, M. Jouanin et M. Lacassagne, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Machac, rapporteur extérieur, MM. Mattret, Maximilien, Million et Michelin, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, Mme Mondoloni, conseillère référendaire, Mme Monteagle, rapporteure extérieure, M. Nicol et Mme Nicolas-Donz, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Ortiz, conseiller maître, M. Pages, premier conseiller de chambre régionale des comptes, M. Paul, conseiller maître, M. Pehau, conseiller référendaire, M. Perraud, premier conseiller de chambre régionale des comptes, M. Petel, conseiller maître, Mme Pezerat-Santoni, MM. Pozo, Raoux-Cassin, Royer, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Saleille, président de section de chambre régionale des comptes, M. Sentenac, premier conseiller de chambre régionale des comptes, M. Sépulchre, conseiller maître, MM. Serre et Séville, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, M. Trojette, auditeur, M. Tronco, conseiller référendaire, M. Truilhé, Mme Vaccaro-Planchet et M. Vial-Pailler, premiers conseillers de chambre régionale des comptes, MM. Vietti et Wathelet, présidents de section de chambre régionale des comptes ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

MM. Andréani, Baccou, Braunstein et Camoin, Mme Cordier, M. Davy de Virville, Mme Dos Reis, MM. Duchadeuil et Duret, Mme Esparre et M. Geoffroy, conseillers maîtres. M. Gros, conseiller maître en service extraordinaire, MM. Le Mer, Lebuy, Michel, Monier, Mousson et Ortiz, Mme Pappalardo, MM. Phéline et Rigaudiat, Mme Saliou (Françoise), conseillers maîtres, M. Schott, conseiller maître en service extraordinaire, M. Tournier et Mme Ulmann, conseillers maîtres.

TOME II : LES SUITES

Première partie : la Cour constate des progrès

- en qualité de rapporteurs :

Mme Bosredon, présidente de section de chambre régionale des comptes, M. Galliot, premier conseiller de chambre régionale des comptes, M. Le Méné, conseiller maître, M. Machac, rapporteur extérieur, M. Picard, auditeur ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

Mme Saliou (Françoise), conseillère maître, M. Schott, conseiller maître en service extraordinaire ;

Deuxième partie : la Cour insiste

- en qualité de rapporteurs :

M. Andréani, conseiller maître, Mme Baillion, rapporteure extérieure, M. Bichot, conseiller référendaire, Mme Buresi et M. Fabre rapporteurs extérieurs, M. Gillette, conseiller maître, M. Govedarica, premier conseiller de chambre territoriale des comptes, Mme Morell, conseillère maître, Mme Peroz, rapporteure extérieure, Mme Pittet, conseillère maître, Mme Plante, rapporteure extérieure, M. Rolland, auditeur, MM. Samaran, Strassel, conseillers référendaires, MM. Tenier et Tournier et Mme Vergnet, conseillers maîtres ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

MM. Braunstein, Baccou, Davy de Virville, Mme Dos Reis, MM. Duret et Lebuy, Mmes Ratte, Malébat-Mely et M. Tournier, conseillers maîtres ;

Troisième partie : La Cour alerte

- en qualité de rapporteurs :

M. Andréani, conseiller maître, M. Bournoville, premier conseiller de chambre régionale des comptes, M. Fabre, rapporteur à temps partiel, Mme Le Baut, rapporteure extérieure, M. Montarnal, conseiller référendaire, M. Ochsenbein et Mme Pradeilles, conseillers de chambre régionale des comptes, M. Scotti, rapporteur extérieur, Mme Seyvet et M. Tournier, conseillers maîtres ;

- en qualité de contre-rapporteurs :

MM. Andréani, Baccou, Duchadeuil et Tournier, conseillers maîtres.

Introduction

Le tome I du rapport public annuel 2013 rassemble une sélection d'observations et de recommandations issus des travaux réalisés en 2012 par la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes ou conjointement par la Cour et celles-ci.

Vingt-sept sujets sont évoqués successivement.

S'il ne s'agit pas d'un échantillon statistiquement représentatif des conditions actuelles d'emploi des fonds publics, la sélection a été opérée avec le souci de refléter ***la variété des difficultés, mais aussi des marges de progrès***, relevés lors des contrôles, des enquêtes et des évaluations réalisés dans les trois secteurs d'administrations publiques – l'État et ses opérateurs, les collectivités territoriales et les établissements et organismes locaux qui en relèvent, les administrations sociales⁵ -, ainsi que parmi les entreprises publiques.

Trois approches différentes sont utilisées successivement :

- ***une analyse de finances publiques*** ;
- ***une revue de politiques publiques*** ;
- ***un examen de problématiques de gestion***.

Le premier volume (I-1) de ce tome I traite des deux premières approches.

Dans la première partie, l'analyse des finances publiques porte sur deux sujets :

- le premier, global : ***la situation d'ensemble des finances publiques (chapitre I)*** six mois après l'audit présenté par la Cour dans son rapport de juillet 2012 sur la situation et les perspectives des finances publiques ;
- le second, circonscrit à une partie du secteur des administrations publiques locales : ***la situation et les perspectives financières des départements (chapitre II)***.

⁵ Les administrations sociales englobent les organismes de sécurité sociale, mais également d'autres organismes de protection sociale qui ne relèvent pas de la sécurité sociale, notamment les organismes d'assurance maladie complémentaire ou d'assurance chômage.

Dans la deuxième partie, quatre champs sont évoqués :

- **la santé et la cohésion sociale (chapitre I)**, avec quatre sujets :
 - *la lutte contre la maladie d’Alzheimer : une politique de santé publique à consolider ;*
 - *les restructurations hospitalières : trois illustrations des difficultés rencontrées ;*
 - *le médecin traitant et le parcours de soins coordonnés : une réforme inaboutie ;*
 - *le RSA « activité : une prestation peu sollicitée, un impact restreint ;*
- **la recherche et l’enseignement supérieur (chapitre II)**, avec deux sujets :
 - *l’Inserm et les sciences du vivant : de nouveaux enjeux dans un secteur stratégique ;*
 - *les écoles supérieures de commerce et de gestion (ESCG) : un développement à réguler ;*
- **les transports et l’aménagement du territoire (chapitre III)**, avec quatre sujets :
 - *le syndicat mixte des transports de l’agglomération toulousaine : une nécessaire adaptation à la croissance du réseau ;*
 - *le tramway d’Artois-Gohelle (Pas-de-Calais) : un projet insuffisamment réfléchi ;*
 - *la participation des collectivités territoriales au financement de la ligne à grande vitesse Est (LGV-Est) : des contreparties coûteuses, une gare de trop ;*
 - *les ports de pêche en Bretagne : un pilotage régional à renforcer ;*
- **deux plans d’aide sectoriels (chapitre IV)**, concernant respectivement :
 - *le soutien de l’État aux débiteurs de tabac : des aides injustifiées ;*
 - *le plan d’aide à la presse écrite 2009-2011 : une occasion de réforme manquée.*